



Oiseaux-Nature

9 rue du Haut du Rang
88220 RAON-aux-BOIS

Publication : Le Troglo, la revue qui aime la vie

Tél : 03 29 30 16 23

Mél : oiseauxnature@free.fr

Site internet : www.association-oiseaux-nature.com

Raon-aux-Bois, le lundi 1^{er} novembre 2021

Objet : pratique de l'agrainage dit « de dissuasion ».

Monsieur le Préfet,

Par courrier du 27 octobre 2021 ainsi référencé :

N / Réf. : FT/XM/17/2021

Objet : Demande exceptionnelle prolongation agrainage dissuasif Vosges

la fédération de chasse vous demande de prolonger l'agrainage dans tout le département des Vosges.

En parallèle au courrier qu'il vous envoie, le président de la fédération des chasseurs « appelle tous les chasseurs et détenteurs de territoires... à la suppression des consignes de tir, hormis laies meneuses ou suitées ».

Or, chacun sait bien que :

- d'une part, il existe de nombreuses consignes de tir données discrètement ;
- et d'autre part, plus on nourrit les sangliers, plus leur fécondité augmente ainsi que le taux de survie des petits. La conséquence en sera à l'évidence plus de laies suitées « nuisibles et protégées de fait ».

Prolonger le nourrissage par agrainage (qui devrait être totalement interdit) est une demande surréaliste. Il ne faut pas revenir sur les dispositions en cours. Elles ont été prises pour aboutir à une diminution des populations de sangliers.

L'animal est classé « nuisible » (avec le statut enviable de « nuisible » qu'on n'a pas le droit de piéger, mais que l'on nourrit !). Comprenez qui pourra.

L'impact négatif des populations de sangliers artificiellement gonflées sur le milieu forestier n'est plus à démontrer. Les Tétracidés (Grand tétras et Gelinotte des bois) très impactés, et qui font l'objet d'efforts désespérés et coûteux pour la préservation de leurs populations résiduelles, ne peuvent plus le supporter, ainsi que de nombreuses autres espèces forestières, en particulier celles nichant au sol.

SIREN : 383408861 - Association Agréée pour la Protection de la Nature
(Article L-141 du Code de l'Environnement)

Les crédits publics importants engagés par l'Etat pour la reconstitution des forêts, suite aux crises climatiques et sanitaires de ces dernières années, nous obligent à la plus grande prudence.

Les forestiers ne voient pas sans doute pas d'un bon œil cette démarche du président de la F.D.C des Vosges. Il en sera de même pour certains agriculteurs vosgiens qui, victimes des nombreux dégâts provoqués par les sangliers, demandent l'interdiction de l'agrainage.

C'est pourquoi, Monsieur le Préfet, nos associations vous demandent de ne pas donner suite à cette demande des chasseurs.

Nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Les vice-présidents d'Oiseaux-Nature :